

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4e jour de juillet 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**150-07-2017**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2017 TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017
  - 3.2 - Adoption du procès-verbal du 27 juin 2017
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-17
  - 5.2 - Résolution, octroi du contrat de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai et surveillance
  - 5.3 - Résolution, octroi du contrat d'aménagement d'une salle communautaire et salle d'entraînement
  - 5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Vision Femmes
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
  - 6.1 - Résolution, achat d'une pompe pour les étangs aérés
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, formation compagnonnage, cours sur l'exploitation d'un réseau d'aqueduc municipal
  - 7.2 - Résolution, appel d'offres public sur le SEAO pour la réfection d'une partie de la rue Fournier
  - 7.3 - Résolution, fauchage des abords des routes, projet 2017
  - 7.4 - Résolution, surveillant additionnel - projet de la rue de la Fabrique
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
  - 9.1 - Résolution, régie incendie, remplacement du camion-citerne de Sainte-Justine
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme
- 10.2 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme
- 10.3 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme
- 10.4 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme
- 10.5 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 11.1 - Résolution, demande de commandite, Fabrique de Saint-Camille
  - 11.2 - Résolution, demande d'aide financière au Festi-Quad
  - 11.3 - Résolution, équipe de Saint-Camille, jeux intervillages
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
  - 13.1 - Lettre, Indemnipro
  - 13.2 - Lettre de remerciements de l'école des Appalaches
  - 13.3 - Lettre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  - 13.4 - Lettre, demande de commandite CAMBI
  - 13.5 - Rapport annuel 2016-2017 du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins
  - 13.6 - Lettre, approbation du règlement d'emprunt 459-2017
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

151-07-2017

**3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 5 juin 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

**ADOPTÉE**

152-07-2017

**3.2 - Adoption du procès-verbal du 27 juin 2017**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 27 juin 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

**ADOPTÉE**

**4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**-Afficheur de vitesse éducationnel portatif:** La directrice mentionne qu'elle n'a pas encore obtenu de réponse de M. Simon Carrier du MTQ, elle va s'occuper de relancer le dossier avec le Chef de service du MTQ, M. Patrick Houle.

**-Spectacle de musique, fin de saison:** M. Jacques Audet confirme que le spectacle de fin de saison du 1er septembre débutera à 17h et se terminera à 22h.

## **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

153-07-2017

### **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-17**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 07-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 JUILLET 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **60,490.90\$**.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **07-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **JUILLET 2017 s'élève à: 60,490.90\$**.

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-17.

### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUILLET 2017**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

154-07-2017

### **5.2 - Résolution, octroi du contrat de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai et surveillance**

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont déposé des offres de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai et surveillance pour le projet de réfection de la rue de la Fabrique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants:

<b>Firme</b>	<b>note technique</b>	<b>prix excluant les taxes</b>	<b>pointage</b>	
<b>final</b>	<b>rang</b>			
Groupe ABS	84	32,034,50\$	41.82	2
Englobe	89	24,713,80\$	56.24	1

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Englobe;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le mandat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai et surveillance pour le projet de réfection de la rue de la Fabrique soit confié à Englobe au montant de 24,713.80\$ (taxes en sus);

**QUE** le devis d'appel d'offres de services professionnels, et l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

**QUE** la présente résolution soit transmise à:

-aux deux (2) firmes ayant déposé une offre de services.

**ADOPTÉE,**

155-07-2017

**5.3 - Résolution, octroi du contrat d'aménagement d'une salle communautaire et salle d'entraînement**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé des soumissions pour l'aménagement d'une salle d'entraînement (gym) et d'une salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence du maire M. Adélarde Couture, et de la directrice générale Mme Nicole Mathieu, et du soumissionnaire suivant: M. Ghislain Bernard de Scierie Bernard Inc, le 27 juin 2017, à 14h01 au bureau municipal, situé au 727, rue Principale à Saint-Camille :

Les résultats sont les suivants :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Scierie Bernard Inc	128,222.17\$
Jean-Paul & Roger Bolduc Inc.	104,627.25\$
Construction A. Beaudoin Inc.	106,900.00\$

**CONSIDÉRANT QU'**après l'analyse des soumissions, celles-ci sont conformes aux spécifications demandées, et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Jean-Paul & Roger Bolduc Inc..

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat d'aménagement d'une salle communautaire et d'une salle d'entraînement (gym.) à la compagnie: "Jean-Paul & Roger Bolduc Inc." parce qu'il est le plus bas soumissionnaire, et que sa soumission est conforme;

Montant de la soumission : **104,627.25\$ (taxes incluses)**

**QUE** cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de notre protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille la convention avec Jean-Paul & Roger Bolduc Inc.

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le protocole d'entente du programme d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**ADOPTÉE,**

156-07-2017

**5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Vision Femmes**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Camille est membre actif de l'organisme Vision Femmes depuis plusieurs années.

**ATTENDU QUE** la mission de Vision Femmes vise à l'amélioration des

conditions socioéconomiques des femmes des MRC de Beauce-Sartigan, Les Etchemins, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce.

**ATTENDU QUE** la personne déléguée au conseil municipal va joindre la table de concertation et collaborer avec d'autres organismes sur des dossiers ayant un impact socioéconomique pour les femmes.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Vision Femmes pour 2017-2018, le coût de la cotisation annuelle se chiffre à 20\$.

**QUE** le conseil municipal délègue Mme Thérèse Blanchet, à titre de conseillère responsable du dossier de la condition féminine.

**ADOPTÉE**

## **6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

157-07-2017

### **6.1 - Résolution, achat d'une pompe pour les étangs aérés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les achats en bas de 25,000\$.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a besoin d'une nouvelle pompe aux étangs aérés pour son entretien;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète de gré à gré du Centre de location de Saint-Georges, une pompe 3" semi-détritus, moteur Honda, avec le boyau de succion 3" X 25', et boyau de sortie de 3" X 50', au coût de 1015,00\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE**

## **7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

158-07-2017

### **7.1 - Résolution, formation compagnonnage, cours sur l'exploitation d'un réseau d'aqueduc municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** notre employé, M. Éric Prévost a suivi et réussi sa formation relative à l'exploitation d'un réseau d'aqueduc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette formation, M. Prévost de devra effectuer plusieurs heures de pratique avec un compagnon pour obtenir sa carte d'accréditation;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Boutin possède sa carte de compétence pour faire le compagnonnage avec M. Éric Prévost, cependant notre réseau d'aqueduc est non chloré et M. Prévost devra poursuivre sa formation de compagnonnage en ce qui concerne les systèmes de chloration avec un autre compagnon accrédité.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de M. Stéphane Mimault de la compagnie, SM Eauexpert Inc. pour le service compagnonnage;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis engage M. Stéphane Mimault à titre de compagnon pour les items que M. Daniel Boutin ne peut couvrir avec son accréditation de compagnon. Le tarif horaire de M. Stéphane Mimault est le suivant: 250\$/par jour.

**ADOPTÉE**

159-07-2017

**7.2 - Résolution, appel d'offres public sur le SEAO pour la réfection d'une partie de la rue Fournier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit effectuer des travaux de réfection de la chaussée de la rue Fournier, sur une longueur d'environ 1 kilomètre (après le pont, à proximité du 91, rue Fournier);

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces travaux va dépasser le cent mille dollars, et que nous devons aller sur le système électronique d'appel d'offres public SEAO;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie doit préparer les plans et devis d'ici la fin juillet;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille lance l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaussée de la rue Fournier, sur une longueur d'environ 1 kilomètre (après le pont, à proximité du 91, rue Fournier);

**QUE** l'appel d'offres soit déposé sur le système électronique d'appel d'offres public SEAO d'ici la fin juillet ou au début d'août, que l'ouverture des soumissions se fasse d'ici la mi-août, et que les travaux débutent à fin août ou au début de septembre prochain.

**ADOPTÉE,**

160-07-2017

**7.3 - Résolution, Fauchage des abords des routes, projet 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les travaux de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité veut procéder de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2, Rang A et B, Rang Saint-Joseph, Route Edmond Blais et Rang 3. M. Daniel Boutin, procédera au calcul du nombre de kilomètres à faucher;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2, Rang A et B, Rang Saint-Joseph, Route Edmond Blais et Rang 3.

**QUE** le tout soit fait selon la liste qui sera préparée par M. Daniel Boutin, inspecteur municipal.

**QUE** le contrat soit accordé de gré à gré avec un entrepreneur local, au meilleur prix.

**QUE** l'entrepreneur devra nous fournir une preuve d'assurance responsabilité avant de débiter les travaux, sinon le contrat pourra être donné à un autre entrepreneur;

**ADOPTÉE,**

161-07-2017

**7.4 - Résolution, surveillant additionnel - projet de la rue de la Fabrique**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, projet 161-16261-00 vont débuter dans les prochains jours, et que l'entrepreneur RJ Dutil & frères prévoit deux équipes de travail qui débiteront le 10 juillet 2017 et le 17 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a prévu un surveillant sénior pour toute la durée des travaux selon l'offre de WSP Canada Inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité aura besoin d'un deuxième surveillant pour les travaux qui seront réalisés par la deuxième équipe de travail de l'entrepreneur RJ Dutil & Frères Inc. qui débiteront le 17 juillet prochain;

Les tarifs des techniciens de WSP Canada Inc. sont:

-Technicien junior : 72\$/l'heure (avant taxes)

-Technicien sénior: 82\$/l'heure (avant taxes)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de services de WSP Canada Inc, pour l'ajout d'un deuxième surveillant pour les travaux qui seront réalisés sur la rue de la Fabrique, pour la deuxième équipe de l'entrepreneur, RJ Dutil & frères Inc., projet: 161-16261-00.

**QUE** les tarifs des techniciens sont:

-Technicien junior : 72\$/l'heure (avant taxes)

-Technicien sénior: 82\$/l'heure (avant taxes)

**ADOPTÉE,**

## **8 - LÉGISLATION**

Aucun point.

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

162-07-2017

### **9.1 - Résolution, régie incendie, remplacement du camion-citerne de Sainte-Justine**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille sera mandataire pour gérer les dépenses de la régie incendie pour les cinq (5) municipalités (Saint-Camille, Saint-Cyprien, Saint-Magloire, Sainte-Justine et Sainte-Sabine);

**CONSIDÉRANT QUE** le Camion-Citerne du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Justine doit être remplacé, et qu'il faut, en attendant, assurer le service en sécurité incendie, et de louer un camion-citerne;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de gérer les dépenses de location d'un camion-citerne pour les cinq municipalités (Saint-Camille, Saint-Cyprien, Saint-Magloire, Sainte-Justine et Sainte-Sabine) qui seront membres de la régie incendie, et ce, conditionnellement à l'acceptation par les quatre autres municipalités du contrat de location dudit camion.

**ADOPTÉE**

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**163-07-2017**

**10.1 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 27 juin dernier relativement à une demande de M. Normand Guillemette, du 702, rue Principale pour la coupe d'une épinette en façade du chemin. La raison invoquée par M. Guillemette est que l'arbre a été endommagé lors de l'élagage d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme approuve cette demande et mentionne que l'arbre sera remplacé par un arbre feuillu et recommande que l'arbre soit coupé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte la demande de M. Normand Guillemette, du 702, rue Principale;

**QUE** l'on autorise la coupe d'une épinette endommagée en façade de la propriété, et que l'arbre soit remplacé par un arbre feuillu;

**ADOPTÉE,**

**164-07-2017**

**10.2 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 27 juin dernier relativement à une demande de M. Georges Audet, du 604, rue Principale pour la coupe d'un érable à l'arrière de sa propriété près de la rue du HLM. La raison invoquée par M. Audet est que l'arbre est très vieux et endommagé et qu'il risque de tomber sur des passants de la rue du HLM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme approuve cette demande et recommande que l'arbre soit coupé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte la demande de M. Georges Audet, du 604, rue Principale;

**QUE** l'on autorise la coupe d'un érable endommagé en arrière de la propriété près de la rue du HLM.

**ADOPTÉE,**

**165-07-2017**

**10.3 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 27 juin dernier relativement à une demande de M. Jean-Marc Labrecque, du 35, rue Fabrique pour la coupe de plusieurs épinettes sur le côté latéral de sa bâtisse. La raison invoquée par M. Labrecque est qu'il veut pousser sa neige à cet endroit durant l'hiver, les arbres à couper sont sains;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme refuse cette demande et recommande que les arbres soient conservés en bon état;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille refuse la demande de M. Jean-Marc Labrecque du 35, rue de la Fabrique;

**QUE** l'on indique que les arbres doivent être conservés en bon état parce qu'ils sont sains.

**ADOPTÉE,**

166-07-2017

**10.4 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 27 juin dernier relativement à une demande de M. Claude Morin, du 5, rue Carrier, lot: 5 425 379, concernant une demande de dérogation mineure pour la reconstruction d'un garage;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a obtenu un permis de rénovation majeure du garage existant implanté dans les droits acquis et construit dans les années 70;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a tout fait pour réaliser ces travaux de rénovation, mais que la structure du garage ne pouvait être soulevée à cause de son état précaire.

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est trop petit;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme à la suite de son analyse recommande d'accepter la dérogation mineure pour la reconstruction du garage, à la même position du droit acquis existant, et de la même grandeur que le garage existant, mais que la hauteur soit augmentée à 15 pieds conforme aux règlements d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte la dérogation mineure de M. Claude Morin, 5 rue Carrier, lot: 5 325 479 pour la reconstruction du garage, à la même position du le droit acquis existant, et de la même grandeur que le garage existant, mais que la hauteur soit augmentée à 15 pieds conforme aux règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE,**

167-07-2017

**10.5 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 27 juin dernier relativement à une demande de M. Florian Vachon, du 21, route 204 Ouest, concernant une demande de permis de construction d'un garage de 30 pieds par 40 pieds;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article de règlement visé par cette demande se rapporte à la construction de garage complémentaire à l'habitation et dont l'usage est associé aux besoins de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur possède deux lots à bois, et qu'il peut construire un bâtiment d'entreposage plus grand sur ces lots;

**CONSIDÉRANT QUE** les arguments du demandeur ne sont pas convaincants et qu'il n'a pas su démontrer que ses besoins pour une superficie supplémentaire du garage résidentiel étaient justifiés (aucune liste des stocks ou photos du matériel à entreposer et/ou autres).

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme suite à son analyse ne recommande pas d'autoriser la construction d'un garage d'une grandeur de 30 pieds x 40 pieds et appui le respect du règlement en autorisant la construction d'un garage résidentiel de 30 pieds par 25 pieds, comme stipulé aux règlements d'urbanisme. Le tout conditionnel à la démolition des trois autres petits garages existants sur le terrain, et en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur à la Municipalité de Saint-Camille.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille refuse la demande et accepte d'autoriser la construction d'un garage d'une grandeur de 30 pieds par 25 pieds, comme stipulé aux règlements d'urbanisme. Le tout conditionnel à la démolition des trois autres petits garages existants sur le terrain, et en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur à la Municipalité de Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**168-07-2017**

### **11.1 - Résolution, demande de commandite, Fabrique de Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de commandite de la Fabrique de Saint-Camille pour la réfection de la salle paroissiale dont les coûts s'élèvent à près de 15,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de Saint-Camille collabore aux différents projets culturels et sociaux de la Municipalité de Saint-Camille en prêtant la salle paroissiale à la Municipalité de Saint-Camille;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de commanditer la Fabrique de Saint-Camille pour un montant de mille dollars (1000\$);

**ADOPTÉE,**

**169-07-2017**

### **11.2 - Résolution, demande d'aide financière au Festi-Quad**

**CONSIDÉRANT** le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

**CONSIDÉRANT** que l'Édition 2017 du Festi-Quad a connu un succès;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs et administratrices de ladite corporation demandent à la municipalité une aide financière comme par les années passées pour la tenue de l'événement;

**PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :**

**QUE** la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2017) de 2500\$ pour permettre à la Corporation Festi-Quad de payer les dépenses de la tenue de l'événement;

**QUE** la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent au 30 septembre de chaque année au conseil municipal, le rapport financier des activités;

**QUE** la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent au 31 décembre de chaque année au conseil municipal, le budget pour l'année suivante;

**ADOPTÉE,**

**170-07-2017**

### **11.3 - Résolution, équipe de Saint-Camille, jeux intervillages**

**CONSIDÉRANT QUE** les jeux intervillages se tiendront cette année à Sainte-Justine, à l'école des Appalaches, le 20 août prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, la municipalité participera à ces jeux par l'inscription d'une équipe;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de notre équipe, M. Daniel Boutin, aimerait acheter des chandails aux couleurs de la Municipalité pour les participants;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Boutin demande à la Municipalité de payer l'inscription de l'équipe à ces jeux;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise l'achat de chandails identifiant la Municipalité de Saint-Camille pour chaque membre de l'équipe de Saint-Camille qui participent aux jeux intervillages, qui se tiendront le 20 août prochain. Le coût d'achat sera d'environ 30\$/par chandail (huit chandails en tout).

**QUE** l'on paye les frais d'inscription de l'équipe pour la participation à ces jeux;

**ADOPTÉE,**

## **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**-Fonds Culturel:** Mme Thérèse Blanchet assistera à une rencontre au centre d'Art de Lac-Etchemin pour la remise du répertoire des ressources culturelles des Etchemins, le mercredi 12 juillet 2017.

**-OMH:** M. Adélar Couture mentionne qu'il se tiendra la semaine prochaine une rencontre avec la SHQ et le comité provisoire qui est formé des maires des municipalités suivantes: Saint-Luc, Saint-Louis, Lac-Etchemin, Saint-Magloire et Saint-Camille.

M. Jacques Audet mentionne qu'un nouveau concierge a été engagé aux HLM, c'est M. Marc-André Lapointe et sa conjointe participe aussi.

**-Loisirs:** M. Jacques Audet mentionne que le spectacle de fin de saison se tiendra le 1er septembre de 17h à 22h. Également, il y aura une dégustation de saucisses avec la participation de M. Jacques Guillemette, du Marché Saint-Camille.

**-Maire:** M. Adélar Couture indique qu'il a assisté à l'assemblée générale du bassin versant du fleuve Saint-Jean au Lac-Frontière, à une journée de la ruralité à La Durantaye, au conseil des maires, à la réception des soumissions pour le laboratoire, à la réunion de chantier, au comité de développement économique de la MRC des Etchemins, à la prise de photo du centre femmes, à l'ouverture des soumissions pour la salle communautaire et la salle d'entraînement, à réunion spéciale du conseil municipal, à la réunion de travail, et la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

## **13 - CORRESPONDANCE**

### **13.1 - Lettre, Indemnipro**

Point d'information!

**13.2 - Lettre de remerciements de l'école des Appalaches**

Point d'information!

**13.3 - Lettre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Lettre demandant au conseil municipal de soumettre trois (3) noms d'entreprises qui selon le conseil seraient en mesure de postuler pour la première édition du prix Créateurs d'emplois du Québec.

171-07-2017

**13.4 - Résolution, demande de commandite CAMBI**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille octroie une commandite de 100\$ à la Fondation Cambi de Saint-Justine pour le projet de pince de désincarcération.

**ADOPTÉE,**

**13.5 - Rapport annuel 2016-2017 du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins**

Point d'information!

**13.6 - Lettre, approbation du règlement d'emprunt 459-2017**

Lecture est fait d'une lettre de Mme Vickie Lizotte, CPA au MAMOT qui indique l'approbation de notre règlement d'emprunt 459-2017.

**14 - VARIA**

Aucun point au varia.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h10.

\_\_\_\_\_  
Adélarde Couture, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**